



CONVENTION

entre

LA VILLE DE ROUEN

et

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROUEN

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre ALBERTINI, Maire de ROUEN, agissant en cette qualité au nom et dans l'intérêt de ladite Ville, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007,

D'une part,

Et :

Madame Laurence DE KERGAL, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de ROUEN, situé 2 rue de Germont.

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

- Exposé -

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de ROUEN a décidé, lors des séances du 29 novembre 2006 et 22 février 2007, la passation des marchés publics de travaux pour la restructuration et l'extension d'un immeuble 24 rue des Arsins à ROUEN. Le coût total de l'opération est estimé à 1.738.260,13 € T.T.C.

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de ROUEN, lors de sa séance du 29 juin 2007, a décidé d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'équipement de 210.000 €.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. – La Ville de ROUEN s'engage à verser au Centre Communal d'Action Sociale de ROUEN, une subvention maximale de 210.000 €, afin de lui permettre de financer les travaux de réhabilitation et d'extension de l'immeuble 24 rue des Arsins à ROUEN.

Article 2. – Le montant prévisionnel de la subvention a été déterminé en fonction du coût global de l'opération. Dans l'hypothèse où le coût définitif serait inférieur au coût initialement prévu, l'aide financière serait réduite en conséquence.

Article 3. – La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée, au vu des avis de sommes à payer, selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 105.000 € en 2007, à la signature de la présente convention,
- le solde de la subvention sur production des factures acquittées.

Article 4. – La subvention due par la Ville de ROUEN sera virée au compte bancaire n° ouvert au xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx à ROUEN au nom du C.C.A.S.

Fait à ROUEN, en l'Hôtel de Ville, le

p. le Centre Communal d'Action Sociale

p. la Ville de ROUEN
par délégation,

Laurence DE KERGAL,
Vice Présidente

Jean-Michel GUYARD,
Adjoint au Maire